

Médecins libéraux



© 2014 Les Echos Publishing

L'Inspection générale des affaires sociales (Igas) a étudié la possibilité d'étendre à tous les assurés sociaux le tiers payant intégral (part Sécurité sociale + part mutuelle) en médecine de ville (médecins libéraux généralistes et spécialistes). Ses conclusions viennent d'être rendues publiques.

Selon l'Igas, cette généralisation du tiers payant est justifiée car elle permettra un meilleur accès aux soins et une simplification des formalités. A condition toutefois de modifier la procédure de recouvrement de la participation d'un euro due par le patient pour chaque acte de médecine de ville ; et d'élaborer un dispositif permettant au patient de connaître les frais de soins qu'il génère. Mais pour l'Igas, cette réforme est techniquement possible, notamment grâce à la multiplication des services en ligne (facturation en ligne, contrôle des droits en ligne, etc.).

La ministre des Affaires sociales et de la Santé a annoncé la généralisation du tiers payant intégral d'ici 2017. Les bénéficiaires de l'aide à la complémentaire santé (ACS) devraient même accéder au dispositif avant fin 2014. Et pour faciliter cette réforme, la ministre a mis en place en février 2014 un comité d'orientation.

© 2013 Les Echos Publishing